

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 14 juin 2018

Présidence : Mme Isabelle Goy

1) Appel

L'appel fait constater l'absence de Mme Suzanne Burbage et MM. Jérôme Borel, Fabien Coeytaux, Steve Frutig, Antoine Gavin, Patrick Goy, Philippe Isely, Jean-Pierre Kiener, Beat Laubscher, Frédéric Mathys, Jean-Marc Roch, excusés, Mmes Françoise Queiros, Françoise Roch et MM. Cédric Gendre, David Hofmann et Philippe Roch.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. La Présidente la déclare ouverte.

Ordre du jour :

- 1) appel
- 2) approbation du dernier procès-verbal
- 3) assermentation/démission
- 4) préavis municipaux
 - 01/2018 - Comptes pour l'année 2017
 - 02/2018 - Arrêté d'imposition pour l'année 2019
- 5) nomination d'un membre à la Commission de gestion-finances
- 6) renouvellement du bureau
- 7) communications municipales
- 8) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire.

2) Approbation du dernier procès-verbal

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture. Aucune modification n'étant apportée, le procès-verbal du 4 décembre 2017 est adopté à main levée et sans avis contraire.

3) Assermentation/démission

La Présidente invite les personnes qui désirent se faire assermenter à s'avancer. M. Stéphane Gremion s'exécute. Les membres se lèvent et Mme Goy lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis M. Gremion solennise sa promesse.

Nous avons reçu la démission de Mme Isabelle Zurbuchen qui a déménagé, ainsi que celle de M. Jean-Marc Roch qui démissionne de la Commission de gestion-finances. Nous procéderons à son remplacement au point 5 de l'ordre du jour. Nous avons pris note que Mme Chantal Roch a quitté notre commune.

4) Préavis municipaux

Préavis municipal no 01/2018

Objet : Comptes pour l'année 2017

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ces comptes à domicile, il n'en est pas fait lecture. Mme Christine Decollogny lit le rapport des délibérations de la Commission de gestion-finances. Cette dernière constate qu'une provision conséquente liée aux débiteurs a dû être comptabilisée dans les comptes 2017 sur recommandation de la fiduciaire. Malgré un retour de la péréquation d'environ Frs. 56'000.00 et les mesures prises par la Municipalité afin de maîtriser au mieux les coûts, les comptes restent déficitaires. La parole est passée au Syndic.

M. Christian Croisier nous rappelle que, jusqu'à présent, sur recommandation de la Fiduciaire, les débiteurs « douteux » annoncés par l'Administration cantonale des impôts sont couverts (provisionnés) jusqu'à hauteur de 70% de la valeur de leur contentieux. Lorsqu'il s'avère que la situation ne reviendra plus à la normale et qu'on ne pourra rien récupérer, la provision doit être faite à hauteur de 100%. Ce qui est le cas cette année pour un solde d'impôts à couvrir de Frs. 294'570.00. Le compte provision du bilan est déjà à Frs. 97'600.00 (années précédentes).

Mme Nelly Croisier demande à quel poste du bilan figure cette somme pour les débiteurs.

Mme Gabrielle Neuenschwander, boursière, lui répond qu'il s'agit du compte du bilan « Fonds pour risques non assurés » n° 9234.

Le Syndic nous explique que les impôts facturés par le canton aux débiteurs depuis plusieurs années ont déjà été pris en compte dans les décomptes annuels. Mme Neuenschwander précise que, lorsque toutes les démarches pour récupérer ces impôts auront été faites par l'Administration cantonale, jusqu'aux actes de défaut de biens, le montant de la dette sera défalqué et apparaîtra dans le décompte communal. C'est à ce moment-là qu'une écriture comptable sera faite pour « lisser » la perte. La réserve faite cette année est préventive.

La parole n'étant plus demandée, les comptes sont soumis aux voix de l'assemblée et adoptés à main levée sans avis contraire, avec une abstention.

Le Conseil décide :

- d'accepter les comptes présentés pour l'année 2017, se soldant par un excédent de charges de CHF 196'316.03 ;
- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017 ;
- d'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.

Objet : **Arrêté d'imposition pour l'année 2019**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire de ce préavis, il n'en sera pas fait lecture. Mme Christel Dardel, rapporteur de la Commission de gestion-finances, lit le rapport de ses délibérations. La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire et avec une abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté, soit avec un taux de 73% sur :

- les impôts sur le revenu, sur la fortune des personnes physiques et sur l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- les impôts sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise ;

- de maintenir les autres impôts prélevés par la commune tels que précédemment.

5) Nomination d'un membre à la Commission de gestion-finances

Suite à la démission de M. Jean-Marc Roch, un nouveau membre doit être nommé. M. Cédric Roch propose M. Jean-Pierre Ruchat qui accepte le poste. Dès le 1^{er} juillet 2018, la commission sera composée de : M. Cédric Roch, président, M. Alain Jotterand, vice-président, M. Patrick Goy et Mmes Christel Dardel et Christine Decollogny, membres, Mme Caroline Gavin et M. Jean-Pierre Ruchat, membres suppléants.

6) Renouvellement du bureau

Le bureau est actuellement composé de Mme Isabelle Goy, présidente, Mme Barbara Goy, vice-présidente, M. Sébastien Murri et Mme Chantal Croisier, scrutateurs et Mme Tatiana Baumann et M. Patrick Neuenschwander, scrutateurs suppléants. Tous se représentent.

M. Sébastien Murri prend la parole pour proposer le renouvellement du mandat de la Présidente. Même s'il devrait se faire à bulletin secret, elle est élue par applaudissements.

7) Communications municipales

M. Christian Croisier nous parle du Plan Général d'Affectation (PGA) qui consiste à redimensionner toutes les zones de la commune. Il est obligatoire si on est surdimensionné, ce qui est notre cas. Notre commune a jusqu'en 2022 pour le faire. Passé ce délai, ce sera le canton qui le fera à notre place.

Une procédure va débuter cet été. Un examen préalable va être établi par un bureau jusqu'à la fin de cet automne afin de pouvoir toucher une subvention de 40%. Ensuite, la commune aura 3 ans pour faire le PGA complet. Ce travail va prendre beaucoup de temps et coûter cher.

M. Ruchat demande ce que veut dire « surdimensionné ». Le Syndic explique que le canton a attribué certaines zones par rapport à notre règlement communal et nous dit que sur une parcelle nous pouvons avoir plus d'habitants. On peut démonter une maison et en faire une

avec plus d'habitants. C'est un projet que le canton a fait à la Municipalité mais il est surdimensionné. Cette photo n'est pas réelle car parfois il y a des jardins avec lesquels on ne pourra rien faire. C'est à la commune de ressortir de ce surdimensionnement pour arriver à un chiffre le plus précis possible et on verra où on en est avec la population (50m² par habitants de moyenne).

Le bâtiment communal fait l'objet de travaux d'isolation périphérique. Il y a de l'humidité dans les chambres de l'appartement 4 pièces du rez. L'entreprise de peinture RoCHAT refera cette isolation, ainsi que les peintures des pièces concernées.

Deux locataires vont partir, mais les appartements ont été reloués pour le 15 juillet 2018 et le 1^{er} août 2018.

Comme annoncé lors de notre précédente assemblée, notre restaurateur M. Alfredo Guerreiro nous quittera juste après l'Abbaye. La Municipalité a trouvé un nouveau tenancier, M. Giuseppe Branca, qui officie actuellement comme gérant de l'Auberge de l'Etoile à Préverenges. L'ouverture officielle aura lieu normalement le 1^{er} septembre 2018.

La prochaine sortie du Conseil aura lieu le samedi 8 septembre 2018. Nous visiterons les pâturages des Pré-de-Ballens et Druchaux, accompagnés par M. Nicolas Bresch (garde-forestier).

Il y a eu quelques petits soucis avec l'éclairage public au centre du village. Quand il souffle fort, à la rue du Collège les fils électriques touchaient les fils de l'éclairage public. Ce problème a été résolu. Des rénovations ont été faites à la Vy d'Aubonne par l'entreprise Delay, et un nouvel éclairage a été posé ces derniers jours sur la moitié de la rue, ceci en fonction de notre budget.

L'entretien des routes du village est prévu avant l'Abbaye, principalement à la Vy d'Aubonne, Froideville et la route direction St-Livres.

8) Divers et propositions individuelles

Mme Nelly Croisier relève qu'on nous avait annoncé il y a quelques années que Ballens avait atteint son quota d'habitants. Est-ce que cela signifie que toutes les maisons susceptibles d'être transformées pourraient être freinées dans leurs transformations ou est-ce que ça concerne seulement les parcelles de terrains encore en zone constructible ?

M. Croisier et M. Christen ont été rassurés il y a quelques jours lors d'un entretien au SDT. En effet, il sera toujours possible de transformer dans le bâtiment construit et il n'y aura pas de restrictions à ce niveau-là (ruraux, granges, pour autant qu'ils soient dans la zone urbanisée).

M. Ruchat constate que le passage à piétons en sortant de l'auberge pour se rendre aux places de parc est dangereux, surtout pour les petits enfants car on ne les voit pas derrière la haie.

La Municipalité en prend compte et la haie va être taillée un peu.

La parole n'est plus demandée. L'assemblée est levée à 20h43.

Contre-appel :

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de Mmes Françoise Queiros et Françoise Roch, MM. Cédric Gendre, David Hofmann et Philippe Roch.